



CONTRAT de VENTE



LE GOLFE DU MORBIHAN
DU 23 AU 30 JUIN 2023
Sortie ouverte à tous les clubs de la FFACCC

Nom : Prénom : N° d'Adhérent : | | | | |

Nom : Prénom : Club :

Nb.de personnes..... Dont Adulte(s) et Enfant(s) (moins de 12 ans) Première sortie : Non Oui

Adresse : Code Postal : Ville :

Portable... | | | | | | | | | | En cas d'urgence... | | | | | | | | | |

Pour retour du contrat et confirmer votre inscription nous indiquer votre e-mail :

E-mail : ou joindre une enveloppe timbrée à votre adresse

Longueur C.C..... Hauteur..... Poids..... Double essieux Oui Remorque Oui Longueur :

Arrivez les vides et les pleins faits. Respectez l'heure d'ouverture de la sortie.

| *** Les voyages ou sorties sont établis conformément aux réglementations liées à l'Immatriculation Voyages de la FFACCC et au nouveau code du Tourisme. | Prix / Pers. | Nb | Montant |
|--|---------------------|-----------|----------------|
| Forfait comprenant toutes les prestations définies au programme : 910 € | | | |
| 1 ^{er} chèque : Acompte non récupérable | 180 € | | |
| 2 ^{ème} chèque : Solde à payer | 730 € | | |
| Frais de dossier | | | 6 € |
| TOTAL | | | |

Bulletin à retourner
IMPERATIVEMENT
Avant le : 6 janvier 2023
Accompagné du règlement à l'ordre du Club :
ACCREPA
Nb de CC maxi : 20
Inscription et renseignement :
André COSTE – Janine LE CARDINAL
17, avenue de Lattre de Tassigny
56000 VANNES

Portable : 06.66.88.13.66
E-mail : costeandre56@gmail.com

Nos amis les animaux sont les bienvenus dans la sortie, mais malheureusement ne sont pas admis dans les transports, restaurants, salles de réunions, visites, musée et tous lieux publics. Ils sont sous la responsabilité de leurs propriétaires.

Ne sont pas inclus dans le prix : (les frais personnels, les frais de carburant, les repas et visites non mentionnés dans le programme, les pourboires, les assurances « annulation et rapatriement » etc.)

La Fédération n'a pas encore finalisé les accords
avec la nouvelle compagnie d'assurance,
Nous vous conseillons de souscrire une assurance auprès de votre compagnie.

Intolérances alimentaires :

Monsieur : NON OUI LESQUELLES :

Madame : NON OUI LESQUELLES :

Autres personnes : NON OUI LESQUELLES :

Le.....
À

Signature de l'adhérent

Je soussigné M ou Mme Agis pour moi-même et/ou pour le compte des personnes que j'inscris et n'ignore pas que ce voyage peut être cédé à un autre adhérent FFACCC moyennant un préavis de 30 jours et sous réserve du paiement de 360 € de frais. Ma signature ci-dessous implique l'acceptation :

- Des conditions générales et particulières des conditions de vente, à la fin de la revue, dont j'ai pris connaissance en particulier en cas d'annulation sans remplaçant trouvé par mes soins, je serai pénalisé comme suit : Plus de 30 jours avant le départ 360 €, de 30 à 21 jours 10% du prix du séjour, de 20 à 8 jours 50% du prix, de 7 à 2 jours 75% du prix, moins de 2 jours 100% du prix.
- Du programme défini pour cette sortie, ainsi que tout changement de ce programme à l'initiative de l'organisateur.
- L'adhésion au club organisateur en tant que membre de droit du fait que j'adhère à un autre club de la FFACCC.
- Tous les participants à cette sortie évoluent sous couvert de leur assurance personnelle pour les dommages non couverts par l'assurance responsabilité civile de l'association ».

Association d'utilisateurs de camping-car régie par la loi du 1^{er} juillet 1901, déclarée en préfecture de Pontivy.
Bénéficiaire de l'agrément tourisme de la FFACCC n°IMO75100284/ Assurance MACIF n° 15195976.

.....
Le.....
À

Signature du Club : Nom Prénom du signataire

FFACCC

Siège Social : ESPACE DANTON, 3 rue Danton, 92240 Malakoff